

Préavis municipal n°09/2021

Octroi à la Municipalité de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, législature 2021-2026

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, BONNY Jean-David, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER.

L'octroi de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles permet à la Municipalité d'avoir une liberté de manœuvre dans son travail. Comme annoncé en introduction du préavis 08/2021, il s'agit de confirmer les compétences municipales pour la durée de la législature. Lors de la dernière, 1 à 2 cas ont été traités, donc même pas une fois par année. D'autre part, la Commission des finances vous rappelle que tout cas dépassant les FRS 30'000.- doit passer par un préavis devant le Conseil général.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 09/2021 tel que présenté.

Chevroux, le 11 octobre 2021

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur

La Commission :

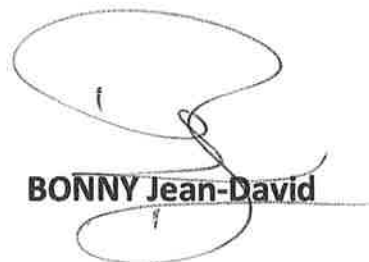
BONNY Alexandre



BONNY Jean-Luc



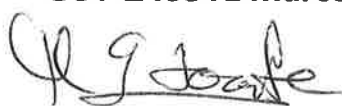
BONNY Jean-David



DURUZ Olivier



GUT-LACÔTE Marcel



LÜTHI Roland

